

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/02/2021

Dossier complet le :

05/02/2021

N° d'enregistrement :

2021-10753

### 1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement "L'AIRIAL DES GIROLLES" sur la commune de HOURTIN dans le département de Gironde (33). La superficie du projet est de 9 810 m<sup>2</sup>. Douze lots sont prévus avec la mise en place d'espaces verts.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom HALFON

Prénom MICKAEL

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI MADLAC

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 1 1 | 1 6 9 | 5 6 4 | 0 0 0 2 8

Forme juridique

SCI

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6° a)	Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, soumis à autorisation de défrichement, prévoit la création de 12 lots à bâtir sur la commune de HOURTIN (33), au niveau de la Rue d'Aquitaine. L'aménagement est situé sur les parcelles section AY n°133 et 430, d'une superficie arpentée de 9 810m<sup>2</sup>.

Les terrains sont destinés à recevoir des habitations individuelles.

Le projet sera desservi par la RD3 (Rue d'Aquitaine) puis via une nouvelle voie permettant l'accès à l'ensemble des lots. Le projet est en retrait de la rue d'Aquitaine grâce à la présence d'espace verts.

Chaque lot sera raccordé aux divers réseaux (eau potable, téléphone, électricité, etc.). L'aménagement comprend des espaces verts (894 m<sup>2</sup> au total) le long des voiries mais également à l'est du projet comme évoqué.

## 4.2 Objectifs du projet

Cette opération d'aménagement, destinée à créer 12 lots d'habitations individuelles, vient étoffer l'offre de logement sur le territoire de HOURTIN. L'attrait résidentiel de la commune est réel de par sa localisation à proximité de deux lacs (lac d'Hourtin - 4 min, lac de lacanau - 25 min) et l'océan (Hourtin plage - 17 min). Depuis 1999, le rythme de croissance de la population a connu une hausse majeure de près de 51% (2325 habitants en 1999, 3506 habitants en 2017). Depuis 2007, les soldes naturel et migratoire sont positifs. La commune attire donc une forte part de population nouvelle et notamment des familles. Le projet vise à répondre à cette évolution à l'échelle communale.

Cet aménagement se situe en continuité de la matrice urbaine existante.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux présents au niveau de l'emprise de la zone aménagée
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales)
- phase de finition : Empierrement des bordures, candélabre, revêtements

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations dans la zone constructible et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

Les eaux pluviales des parties communes seront collectées, puis stockées et infiltrées au sein de chaussées à structure réservoir avec débit de fuite et surverse. Un pot de branchement individuel sera mis en place à la parcelle pour le rejet en surverse des parcelles privatives après stockage sur chaque parcelle.

Le programme sera raccordé au réseau d'assainissement des eaux usées de la commune.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier loi sur l'eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface cadastrale du projet	9 810 m <sup>2</sup>
Nombre de lots	12
Superficie privative	7511 m <sup>2</sup>
Surface moyenne des lots individuels	643 m <sup>2</sup>
Surface des espaces communs :	2 299 m <sup>2</sup>
dont superficie voirie/accès/résine	1405 m <sup>2</sup>
dont superficie espaces verts	894 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelles :  
Section AY n° 133 et 430  
  
Rue d'Aquitaine  
33 990 HOURTIN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4° 18' 07" N    Lat. - 1° 05' 69" W

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. Toutefois, deux périmètres de ce type sont présents dans un rayon de 3 km autour du projet. Il s'agit de la ZNIEFF 1 "Rive orientale de l'étang de Carcans-Hourtin"(2.8 km à l'ouest) et la ZNIEFF 2 "Marais et étangs d'arrière dune du littoral girondin" (2.8 km à l'ouest)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de HOURTIN est riveraine d'un étang salé (Etang de Hourtin). Elle est donc concernée par la "loi Littoral".
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de HOURTIN fait partie du Parc Naturel Régional du Médoc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe au sein d'aucune zone humide à l'échelle du SDAGE ou du SAGE "Lacs médocains" d'après les documents de référence consultés. De plus, le diagnostic zone humide mené en janvier 2021 au sein du périmètre d'étude n'a pas permis de mettre en évidence des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Hourtin est couverte par un PPRN Risque Mouvement de terrain approuvé le 31/12/2021 ainsi que par un PPR incendie approuvé le 30/03/2010 (zone blanche au niveau du projet - zone libre de toute prescription).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site recensé sur les bases de données BASIAS ou BASOL n'est présent dans l'emprise projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE3302 correspondant à l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005 - Complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995 - Annexe B. L'aquifère concerné est l'oligocène à l'ouest de la Garonne avec une côte de référence à -5 NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à l'intérieur du site inscrit "étangs girondins".
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas inclus au sein d'un site Natura 2000 mais il est situé à 2,8 km à l'est du site n°FR7200681 "Zone humide de l'arrière dune du littoral girondin".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Site classé "Etangs girondins (Carcans-Hourtin, Lacanau) et landais (Blanc, Léon, Noir, Yrieux)" situé à 2,8 km à l'ouest du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sondages pédologiques menés par la société TERRA ENVIRONNEMENT ont mis en évidence un niveau de nappe présent entre 0.45 et 0.7 m/TN, en période de hautes eaux. Un rabattement de nappe temporaire pourrait être nécessaire et aurait lieu au moment de l'enfouissement des réseaux (EU, EP, téléphone, etc.). Cette problématique sera traitée au sein du dossier de déclaration loi sur l'Eau qui sera déposé pour ce projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées (voirie, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, le site d'étude présentent de faibles enjeux écologiques et des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet (cf. Notice d'incidence environnementale en annexe). La présence d'espaces verts au sein du projet permet de conserver les continuités écologiques au sein d'un secteur urbanisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à l'intérieur d'un site Natura 2000. Aucune espèce floristique ou faunistique déterminante pour le site le plus proche (Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin à 2,8 km à l'ouest) n'a été retrouvée au cours de l'inventaire de terrain. Il n'y a pas de craste référencée comme cours d'eau à proximité du projet. Un réseau secondaire de fossés gèrent les eaux et les renvoient vers l'étang d'Hourtin. Les incidences sont très faibles de par l'éloignement du site (2.8 km) et de l'effet de dilution engendré par le cheminement dans les eaux de surface.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proche se situent à plus de 2 km du projet. Au vu de la nature du projet et des travaux prévus, les incidences directes et indirectes seront très faibles. Par ailleurs, aucune espèce déterminante de ces ZNIEFF n'a été retrouvée dans ou aux abords proches du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet entraînera la consommation d'espaces naturels et forestiers à savoir un boisement et une friche insérés au sein de la matrice urbaine existante. Cependant, un alignement d'arbres sera conservé au nord du projet, de même qu'un arbre remarquable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants (Source DDRM) : - Sismicité : zone 1 (très faible) - Incendie feu de forêt sur la commune : zone blanche sur le projet - Mouvement de terrain : Avancée dunaire - Retrait gonflement des argiles : aléa faible Concernant le risque incendie, le projet jouxte un massif forestier à l'ouest. Un poteau incendie est relevée sur la rue d'Aquitaine (Cf. Plan de composition).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale minime du trafic. En effet, le projet comprend un total de 12 lots. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est environ 48 véhicules/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic est minime et pourra être absorbée par le réseau existant (Rue d'Aquitaine).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours. Néanmoins, le rayonnement sera orienté vers le sol et la période d'éclairage nocturne sera réduite.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les engins utilisés provoqueront l'émission de gaz d'échappement et de poussières lors de leur déplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitée à la durée du chantier (incidence temporaire).</p> <p>En phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera également le rejet de gaz d'échappement. Néanmoins ces incidences ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air au niveau local.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cas où un rabattement serait rendu nécessaire pour l'enfouissement des réseaux, il engendrerait un rejet d'eau qui sera ré-infiltré sur site au sein d'une aire indépendante du réseau hydrographique. Ce point sera traité dans le dossier de déclaration loi sur l'eau.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera via le réseau d'assainissement collectif communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion du terrain en lotissement modifiera la vision paysagère du site étant donné le caractère forestier actuel du secteur. Le projet s'insère néanmoins dans un contexte déjà urbanisé. Un espace vert arboré est inclus à l'est du projet et permet de diminuer la visibilité du projet depuis la route.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage d'habitations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidences environnementales (II. Analyse des incidences du projet sur l'environnement)

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est en accord avec les documents d'urbanisme de la commune et vient densifier l'habitat au sein d'une dent creuse de l'urbanisation. Il ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Le projet n'entraîne pas d'incidence notable en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Un rejet des eaux pluviales aura lieu vers le milieu naturel (fossé), mais ce rejet sera géré de manière qualitative et quantitative. En effet, il aura lieu à débit régulé et les éventuelles pollutions seront abattues par le stockage au sein des solutions compensatoires avant le rejet. Les eaux usées seront raccordées au réseau communal. Le maintien d'espaces verts permet le maintien de continuités écologiques. Considérant tout ces éléments, le projet ne génère que des incidences assez faibles à nulles (Cf. notice d'incidence environnementale).

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de composition du projet (4) - Notice d'incidence environnementale (5, 6 et 7)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PAUILLAC

le,

04/02/21

Signature



**SCI MADLAC**  
19, rue de la République  
33250 PAUILLAC

Tél. : 05 56 59 12 88 - Fax : 05 56 59 26 45  
Siret : 811 169 564 00028 - APE : 6820B

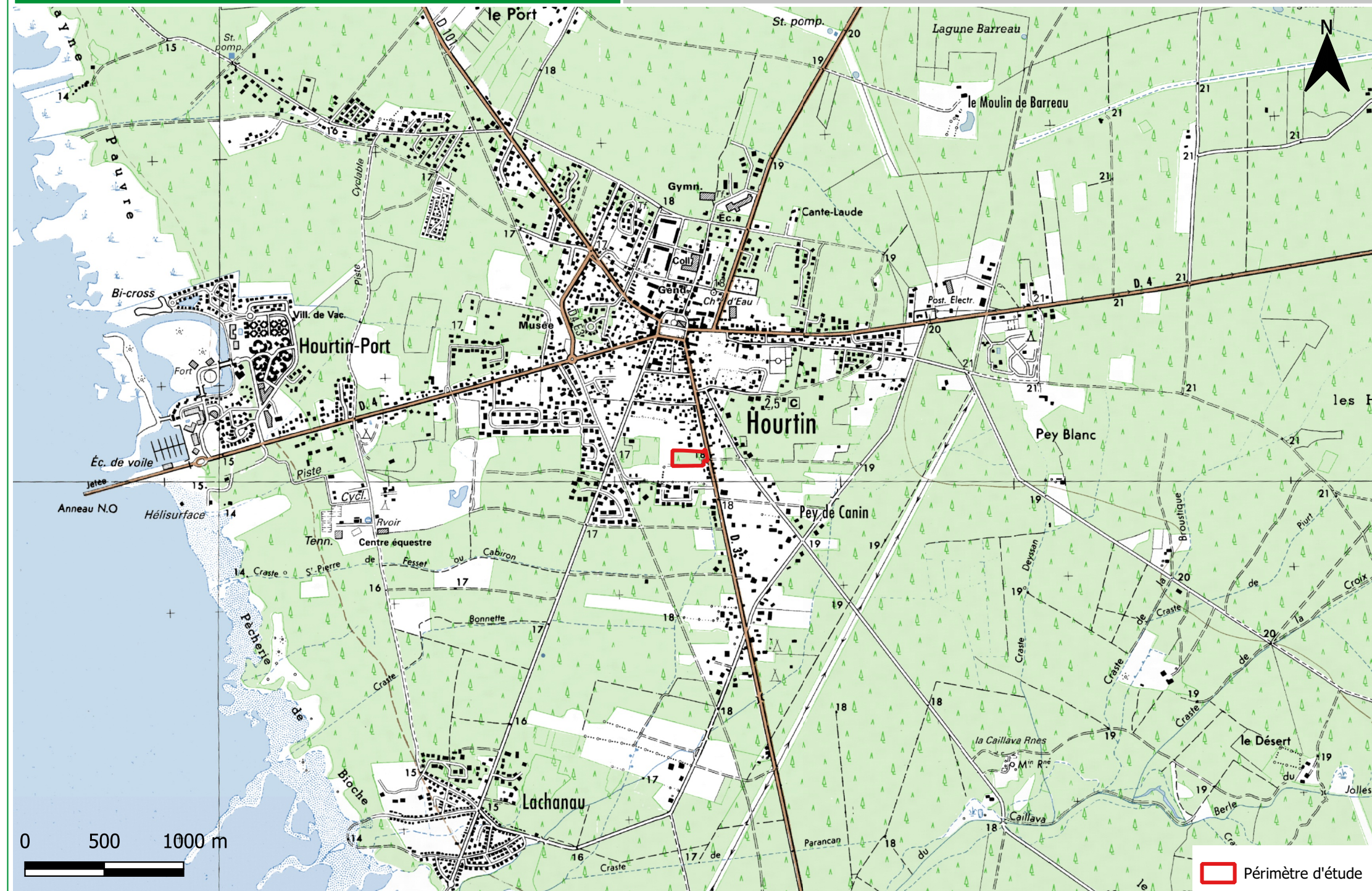
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

# Situation géographique

Projet de lotissement  
Commune de HOURTIN (33)  
SCI MADLAC

Source : IGN  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 13/01/2021

EnVolis  
Ingénierie - Environnement

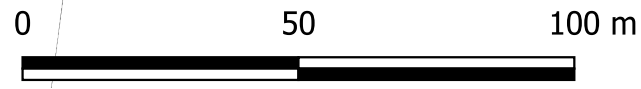
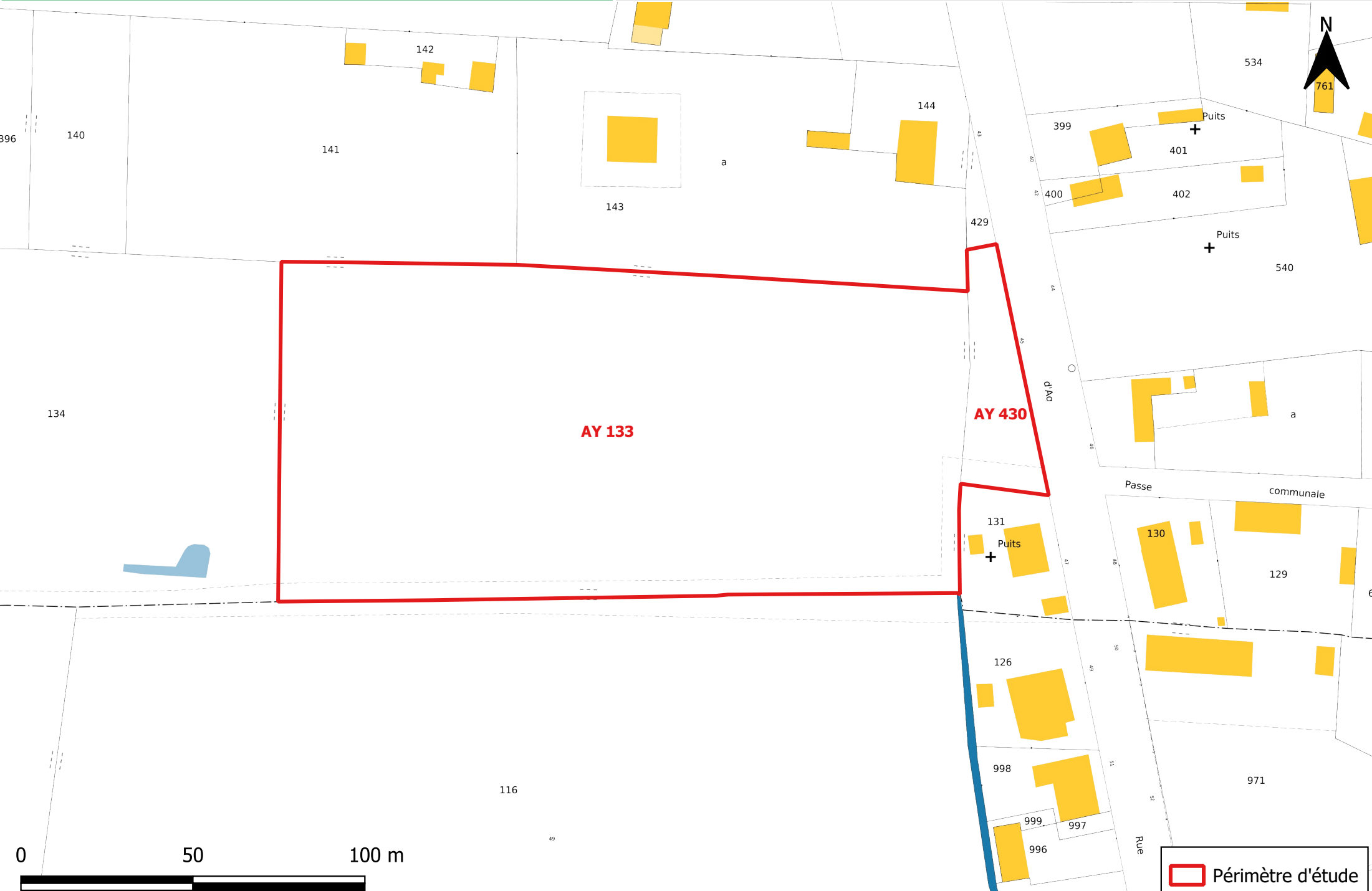


 Périmètre d'étude

# Situation cadastrale

Projet de lotissement  
Commune de HOURTIN (33)  
SCI MADLAC

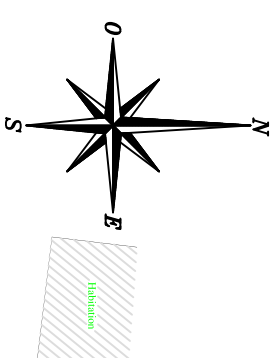
Source : Cadastre  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 13/01/2021



 Périimètre d'étude

# L'AIRIAL DES GIROLLES

	Superficies
TOTAL LOTS	7 511 m <sup>2</sup>
TOTAL ESPACES VERTS	894 m <sup>2</sup>
TOTAL VOIRIE	1 405 m <sup>2</sup>
TOTAL OPERATION	9 810 m <sup>2</sup>



ECHELLE : 1/500

Index	Date	Nature des modifications	Dessinateur	Validation
A	27/08/2020	Origine	E.TURCOQ	JY.MAS
B	23/11/2020	Projet n°3	E.TURCOQ	JY.MAS

## REFERENCES CADASTRALES

Section : AV  
Numéros : 430 et 133

**PARALLELE 45**  
Société de Géomètres-Experts Associés  
65, Avenue de la Cité d'Argent  
33680 LACANAU  
TEL: 05.56.03.50.99  
FAX: 05.56.03.57.41



**PARALLELE 45**  
PLAN ETABL  
A : LACANAU  
DOSSIER : 200807  
FICHER : 200807-PA.dwg

Nota : Levé effectué au vu des signes de possession le 17/08/2020 Le système de coordonnées planimétriques est rattaché au système Lambert 93 zone CC45 (réseau Terria). Le système de coordonnées altimétriques est rattaché au NGF-IGN69 (réseau Terria).  
Le périmètre n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire. Les cotes périmétriques et les superficies ne sont pas garanties.

- Application cadastrale graphique
- Emprise projet
- Alignement d'arbres à conserver

Prises de vue sur site – Projet de lotissement – HOURTIN (33) – 14/01/2021

